

BOURSES TERRITORIALES d'Excellence

L'ACCÈS AUX FORMATIONS
ARTISTIQUES DE HAUT NIVEAU



OBJET DU DISPOSITIF, PUBLIC VISÉ

Ce programme mis en place dans le cadre de la politique territoriale de promotion de la culture est destiné à apporter une aide aux jeunes talents de Saint-Pierre et de Miquelon de moins de 26 ans, afin de favoriser leur accès à des formations artistiques de haut niveau, à des concours ou à des événements artistiques et culturels. Il s'adresse autant à des candidats se situant dans une première démarche artistique (avec une pratique sérieuse) qu'à ceux présentant un niveau élevé de performance.

Au travers de ce dispositif, la Collectivité Territoriale exprime ainsi sa vision et sa volonté de se démarquer par la force et la qualité de son identité culturelle. Elle mise sur les jeunes de l'Archipel pour créer une vitalité culturelle.








La Bourse Territoriale d'Excellence Culturelle s'adressent aux jeunes dans la tranche d'âge 12-25 ans, désirant réaliser un projet individuel dans le domaine des Arts et de la Culture (Architecture, sculpture, arts visuels -peinture et dessin-, musique, littérature et poésie, arts de la scène -théâtre, danse, mime, cirque-, cinéma, bande dessinée). Dans ce cadre, les Bourses Territoriales peuvent contribuer au financement notamment des actions suivantes :

- ✿ Préparation à l'entrée des jeunes talents dans la filière culturelle de haut niveau : conservatoires, beaux-arts, écoles des métiers d'Art... ;
- ✿ Participation aux concours nationaux et internationaux reconnus...

Sont exclus les projets consistant à participer à des opérations qui ne sont pas l'initiative directe du candidat.


CONSTITUTION DU DOSSIER

A l'appui du formulaire complété, les pièces suivantes doivent être reprises en annexe :

-  Copie carte d'identité ou carte d'étudiant ;
-  Lettre de motivation relative à la bourse ;
-  Lettre de recommandation de l'enseignant, éducateur... ;
-  Matériels d'appui visant la discipline (images numériques, enregistrements sonores, extraits vidéo, extraits de texte...) ;
-  Budget prévisionnel du projet (excluant les dépenses courantes) ;
-  Attestation fiscale pour les jeunes qui ont leur résidence fiscale à Saint-Pierre et Miquelon depuis au moins 3 ans (ou leurs parents, lorsque ces jeunes sont rattachés au domicile fiscal de leurs parents) ;
-  RIB avec références de compte IBAN et BIC.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION





Cette contribution financière directe au jeune, plafonnée à 2 500 € est allouée par la Collectivité Territoriale suite à l'examen des candidatures par les membres de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs. Ceux-ci s'appuient sur les critères suivants :

-  La qualité du projet
-  L'originalité du projet
-  La faisabilité du projet (évaluation des conditions techniques et financières de la réalisation du projet).

OBLIGATIONS

Sont exclus les projets consistant à participer à des opérations qui ne sont pas l'initiative directe du candidat.

En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune talent de Saint-Pierre-et-Miquelon s'engage à :

-  Tout mettre en œuvre pour cheminer vers l'excellence de la création artistique ;
-  Contribuer au renom de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment par l'exemplarité de ses créations et par son comportement dans les concours et événements (expositions...) ;
-  Présenter à la Collectivité Territoriale, un rapport détaillé dans les 3 mois suivant la réalisation de son projet. (Le bénéficiaire pourra compléter le document en annexe ou s'y appuyer pour réaliser son propre rapport) ;
-  Partager leurs expériences vécues et communiquer auprès des médias en faisant mention du soutien de la Collectivité Territoriale.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ACTIONS TERRITORIALES & VIE ASSOCIATIVE

Office de la Jeunesse, des Sports,
de la Culture et des Loisirs

 (+508) 41 01 34  accueil@ct975.fr